

PAR COURRIER ÉLECTRONIQUE

Monsieur Simon Jolin-Barrette
Leader parlementaire du gouvernement
Cabinet du leader du gouvernement
Édifice Pamphile-Le May
1^{er} étage, bureau 1.39
1035, rue des Parlementaires
Québec (Québec) G1A 1A4

Cher collègue,

Le 29 septembre dernier, la députée d'Iberville déposait une pétition adressée à l'Assemblée nationale demandant le remboursement du sémaglutide et du tirzépamide pour la gestion du poids, au même titre que pour les personnes atteintes de diabète de type 2, et la reconnaissance de l'obésité comme une maladie chronique.

Au Québec, les médicaments contre l'obésité font l'objet d'une exclusion réglementaire au Régime général d'assurance médicaments depuis 1997. Puisque le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) est très sensible à la question de l'obésité et à ses impacts sur la santé de la population, il travaille actuellement sur l'organisation des soins et services en obésité. D'ailleurs, en novembre 2021, un mandat a été confié à l'Institut national d'excellence en santé et en services sociaux (INESSS), pour prendre connaissance de façon neutre et objective de la place de la pharmacothérapie dans la prise en charge de cette condition de santé.

À l'issue des travaux, les constats de l'INESSS ont permis d'apprécier cette place que la pharmacothérapie pourrait occuper dans le traitement de l'obésité. Ils alimentent actuellement le MSSS dans sa réflexion sur la pertinence ou non de retirer les médicaments prescrits pour le traitement de l'obésité de la Liste des exclusions du régime public d'assurance médicaments.

... 2

Présentement, le MSSS et l'INESSS analysent les différentes avenues qui pourraient être envisagées afin de mieux cerner la problématique dans un contexte québécois. Des discussions sont en cours, entre autres, sur la possibilité de mettre en œuvre un projet pilote d'évaluation en contexte réel de soins.

Concernant les médicaments mentionnés dans la pétition, le tirzépatide (Mounjaro^{MC}) et la version du sémaglutide portant le nom de Wegovy^{MC} ne sont pas encore disponibles au Canada. L'Ozempic^{MC}, quant à lui, a fait l'objet d'études et a été commercialisé pour le traitement du diabète de type 2. L'usage inapproprié de ce médicament par des personnes non diabétiques pour la gestion du poids crée actuellement des ruptures d'approvisionnement importantes. Ce phénomène est mondial et met présentement en péril le traitement des personnes diabétiques pour qui le médicament est essentiel. Enfin, il est important de mentionner qu'aucune juridiction canadienne ne rembourse actuellement les médicaments contre l'obésité.

Soulignons qu'il existe aussi de l'incertitude au niveau des bénéfices à long terme de ces molécules sur les personnes en surplus de poids, mais aussi au niveau de l'impact sur notre système de santé.

Veillez agréer, cher collègue, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le ministre,



Christian Dubé

N/Réf. : 23-MS-05234